

/AV

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-221 du 28 Mai 1984

chargeant le Camarade Edouard ZODE-
HOUGAN, Ministre des Enseignements
Moyens Général, Technique et Profession-
nel, de l'Intérim du Camarade Moussa
ALI TRAORE, Ministre des Enseignements
Maternel, et de Base, pour compter du
27 Mai 1984

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ET les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU Le Décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

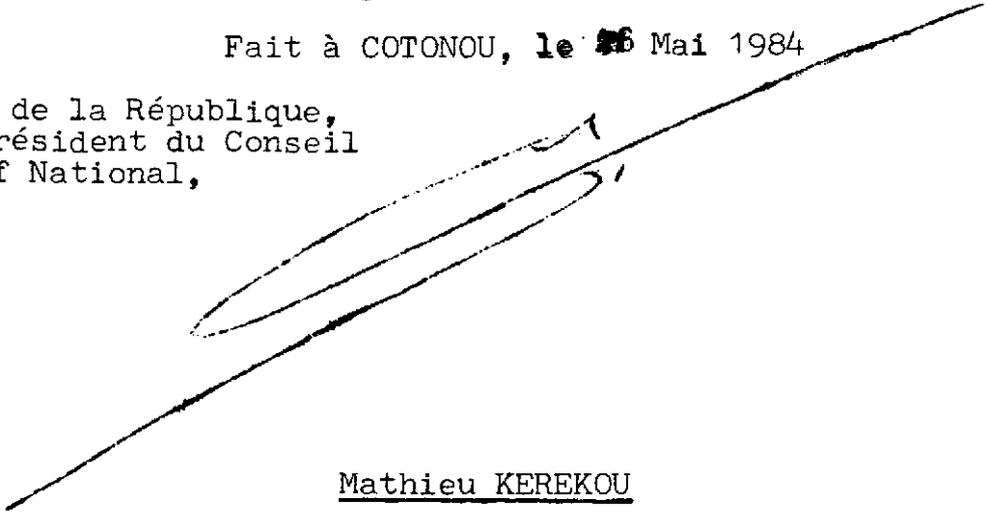
D E C R E T :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 27 Mai 1984, le Camarade Edouard ZODE-
HOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et
Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements
Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Mai 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 2 SPD 2 PPC 2 MPSAE
6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC,3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-